



Dans le contexte actuel de forte reprise épidémique, les tests antigéniques rapides constituent un outil supplémentaire pour réduire les chaînes de transmission virale, en complément des tests RT-PCR qui restent la technique de référence pour la détection de l'infection à la COVID. Avec un résultat disponible en 15 à 30 minutes, ces tests antigéniques permettent en effet la mise en œuvre sans délai des mesures d'isolement et de contact tracing.

Le cabinet d'infirmières de St Bauzille de la Sylve peut réaliser ces tests antigéniques au cabinet sur le domaine de l'Apparition.

Pour plus d'information ou pour prendre rendez-vous téléphonez au **04 67 57 59 04**.

Sont concernées : **les personnes symptomatiques, dans les 4 premiers jours après l'apparition des symptômes, sous réserve du respect des conditions suivantes :**

- Âge inférieur ou égal à 65 ans ;
- Absence de comorbidité / absence de risque de développer une forme grave de la maladie.

**Symptômes les plus fréquents:**

fièvre  
toux sèche  
fatigue

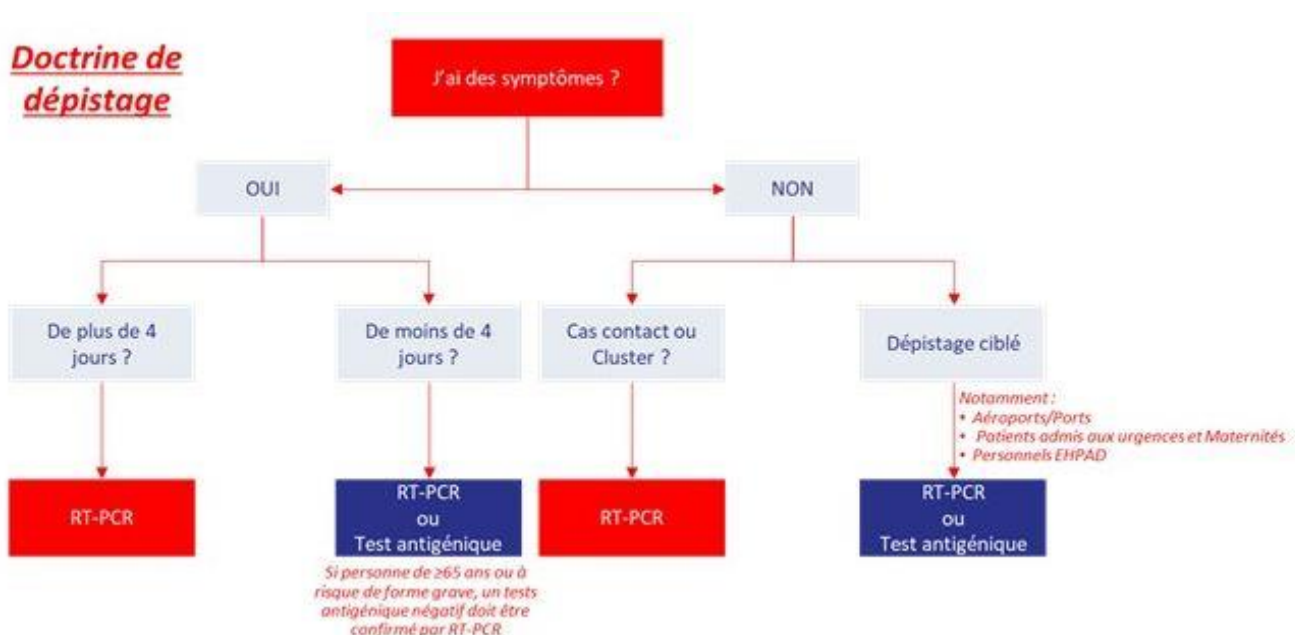
**Symptômes moins fréquents:**

Courbatures, maux de gorge, maux de tête, diarrhée  
Conjonctivite, perte de l'odorat ou du goût  
éruption cutanée, ou décoloration des doigts ou des orteils

Si vous présentez des symptômes graves, consultez immédiatement un professionnel de santé. Avant de vous rendre chez votre médecin ou dans un établissement de santé, contactez-les toujours par téléphone.

**les symptômes graves sont:**

difficultés à respirer ou essoufflement, sensation d'oppression ou douleur au niveau de la poitrine, perte d'élocution ou de motricité



## Vigilance virus influenza aviaire

Depuis la détection du virus influenza aviaire hautement pathogène H5N8 sur deux cygnes aux Pays Bas le 23 octobre, le nombre de cas dans la faune sauvage ne cesse de croître en Europe. Des foyers domestiques et des cas dans l'avifaune sauvage ont été confirmés non seulement aux Pays-Bas mais également en Allemagne et au Royaume-Uni.

L'accélération de la dynamique d'infection accentue le risque d'introduction du virus en France via les couloirs de migration actuellement empruntés par les oiseaux sauvages.

Face à cette situation, le Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie a décidé de faire passer de « modéré » à « élevé » le niveau de risque d'introduction du virus influenza aviaire par l'avifaune en France métropolitaine ou dans les départements traversés par les couloirs de migration de ces oiseaux sauvages.

A compter du 6 novembre, les mesures de prévention suivantes sont rendues obligatoires dans l'ensemble des départements classés en niveau « élevé » et dans les zones à risque particulier (ZRP) : ***Le département de l'Hérault fait partie des ZRP.***

- claustration ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux ;
- interdiction de rassemblement d'oiseaux (exemples : concours, foires ou expositions) ;
- interdiction de faire participer des oiseaux originaires de ces départements à des rassemblements organisés dans le reste du territoire ;
- interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
- interdiction d'utilisation d'appelant.

### Cérémonie du 11 novembre

Cette année la commémoration s'est déroulée en comité très restreint pour respecter les consignes gouvernementales. Une gerbe a été déposée au monument aux morts suivi de la montée des couleurs et d'une minute de silence. La cérémonie s'est poursuivie au cimetière par la lecture du texte officiel et des noms des défunts morts pour la France par Monsieur le Maire. Une gerbe a également été déposée au pied de la tombe.



Le Maire.  
Grégory BRO